

Tous Ensemble



FINANCER SA FORMATION

Vous êtes salarié(e), en alternance, indépendant(e) ou demandeur d'emploi : vous avez droit à des formations professionnelles :



Pour connaître le montant de vos droits formation ainsi que les formations éligibles au CPF, vous devez vous connecter à votre compte formation sur le site moncompteformation.gouv.fr ou l'application mobile Mon compte formation à l'aide de votre numéro de sécurité sociale et votre mot de passe habituel. Vos droits sont mis à jour chaque année en fonction de votre activité et de votre temps de travail.



Demandeur d'emploi : Possibilité d'obtenir une Aide Individuelle à la Formation, renseignez-vous auprès de votre conseiller Pôle Emploi (AFC, AFPR, POE individuelle, autres cas d'AIF, ainsi que les formations inscrites au PPAE).



Réservé aux moins de 26 ans, les Missions locales peuvent éventuellement vous aider à obtenir des financements publics auprès du conseil général (département) via un dossier de Fond d'Aide aux Jeunes (FAJ).

Si vous êtes reconnu personne handicapée, votre **conseiller Cap emploi** vous permet de faire le point sur votre projet de formation

Au cours des entretiens individuelles, nous vous donnerons plus des informations sur la procédure d'inscription et de financement.



Prestations exonérées de TVA